



Second Session
Forty-first Parliament, 2013

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*
**ENERGY,
THE ENVIRONMENT
AND NATURAL
RESOURCES**

Chair:
The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, November 26, 2013

Issue No. 2

Third (final) meeting on:
The subject-matter of those elements contained in
Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4,
A second Act to implement certain provisions of the
budget tabled in Parliament on March 21, 2013
and other measures

INCLUDING:
THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(The subject-matter of those elements contained in
Division 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4)

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*
**ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES
NATURELLES**

Président :
L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 26 novembre 2013

Fascicule n° 2

Troisième (dernière) réunion concernant :
La teneur des éléments des Sections 7 et 14 de la
Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de
certaines dispositions du budget déposé au
Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre
d'autres mesures

Y COMPRIS :
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(La teneur des éléments des Sections 7 et 14
de la Partie 3 du projet de loi C-4)

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES**

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan (or Martin)	Patterson
* Cowan (or Fraser)	Ringuette
Frum	Seidman
	Sibbeston
	Wallace

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES**

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell
et

Les honorables sénateurs :

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan (ou Martin)	Patterson
* Cowan (ou Fraser)	Ringuette
Frum	Seidman
	Sibbeston
	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Black replaced the Honourable Senator Tannas (*November 27, 2013*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Black (*November 26, 2013*).

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Black a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 27 novembre 2013*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 26 novembre 2013*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 26, 2013
(4)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met in camera this day at 5:06 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Tannas and Wallace (11).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee continued its examination the subject-matter of those elements contained in Divisions 7 and 14 Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

The chair made a statement.

It was moved that the committee allow the transcription of the in camera portions of the meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to rule 12-16(1)(d) the committee considered a draft report.

At 5:20 p.m., the committee suspended.

At 5:21 p.m., the committee resumed in public.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That the report as amended be adopted and that the chair table it in the Senate at the earliest opportunity.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 26 novembre 2013
(4)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 17 h 6, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Tannas et Wallace (11).

Aussi présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 novembre 2013, le comité continue son examen de la teneur des éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le président fait une déclaration.

Il est proposé que le comité autorise la transcription des parties de la réunion tenue à huis clos, qu'un exemplaire en soit conservé dans le bureau de la greffière du comité pour consultation par les membres du comité et les analystes du comité, puis que la transcription soit détruite par la greffière dès qu'elle en recevra l'autorisation du Sous-comité du programme et de la procédure, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet de rapport.

À 17 h 20, la séance est suspendue.

À 17 h 21, la séance publique reprend.

Le président fait une déclaration.

L'honorable sénateur Massicotte propose :

Que le rapport soit adopté tel que modifié et que le président soit autorisé à le déposer au Sénat à la première occasion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

At 5:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 17 h 23, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, November 27, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to table its

SECOND REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject-matter of Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, November 5, 2013, examined the said subject-matter and now reports as follows:

On November 19 and 21, 2013, the committee held two meetings and heard from seven witnesses across a range of stakeholder interests, received a submission of written evidence, and received a communication from the Government of British Columbia.

Part 3 Division 7: The Dominion Coal Blocks

This part of Bill C-4 gives the federal government the power to divest its holding of the Dominion Coal Blocks (DCB), two parcels of land totalling 20,000 hectares in the Crow's Nest Pass region between Alberta and British Columbia (B.C.), which the Government of Canada acquired from the Province of British Columbia in 1905.

In 2009, the Government of Canada signalled its intention to review federal real property holdings, including the DCB, to determine if continued public ownership of these assets remained relevant. The review concluded there is no policy reason for continued federal ownership of the DCB and that divesting it could stimulate additional economic activity for the region. This division of the bill is the further expression of this objective.

A specified part of Parcel 82 of the DCB that overlaps the Flathead River Watershed is excluded from potential disposition to protect it from development. In 2011, British Columbia enacted the *Flathead Watershed Area Conservation Act* to preserve environmental values in this area. The federal government is also committed to the conservation of this area and is in discussion with the Province of British Columbia to determine the best approach to ensure the ongoing protection of the entire Flathead River Watershed.

Since March 2013, the federal government has been in consultation with First Nations who may be affected by the disposition of the DCB, notably the Ktunaxa First Nation, within whose traditional territory the DCB are located. Ongoing discussions are taking place to identify potential impacts and to develop measures to minimize those impacts.

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 27 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de déposer son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments de la Section 7 et 14 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 5 novembre 2013, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport comme il suit :

Le 19 et le 21 novembre 2013, le comité a tenu deux réunions et entendu sept témoins représentant un large éventail d'intérêts; il a reçu de nombreux témoignages écrits ainsi qu'une communication du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Section 7 de la partie 3 : La Réserve fédérale de charbon

Cette partie du projet de loi C-4 vise à autoriser le gouvernement fédéral à se dessaisir de la Réserve fédérale de charbon (la Réserve), soit deux parcelles de 20 000 hectares dans la région du Nid-de-Corbeau, qui chevauche l'Alberta et la Colombie-Britannique, acquises de cette dernière en 1905.

En 2009, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de passer en revue les biens immobiliers de l'État, dont la Réserve, afin de déterminer s'il convient de les conserver. Il a été conclu qu'il n'était pas nécessaire de conserver la propriété de la Réserve et que la cession de cette dernière stimulerait davantage l'activité économique de la région concernée. Cette division du projet de loi marque donc la volonté du gouvernement d'agir en ce sens.

Par ailleurs, une zone précise de la parcelle 82 de la Réserve qui s'étend en partie sur le bassin hydrographique de la rivière Flathead n'est pas visée par le projet de loi, car on veut la protéger de toute exploitation. En 2011, la Colombie-Britannique a adopté la *Flathead Watershed Area Conservation Act* afin de préserver la valeur environnementale de cette zone. Le gouvernement fédéral est lui aussi soucieux de la préserver et cherche de concert avec la province à déterminer la meilleure approche pour protéger de manière durable tout le bassin de la rivière Flathead.

Depuis mars 2013, le gouvernement fédéral consulte avec les Premières Nations potentiellement touchées par la cession de la Réserve, notamment la Première Nation Ktunaxa, puisque la Réserve se trouve dans son territoire traditionnel. Les discussions en cours ont pour objectif de définir les conséquences éventuelles et d'élaborer des mesures pour les atténuer.

Officials from the Department of Finance and Natural Resources Canada appeared before the committee to discuss the bill, as did the conservation organization Wildsight. Additionally, a communication was received from the Government of British Columbia.

Representatives from the Department of Finance and Natural Resources Canada told the committee they received no objections concerning the proposed disposition. A communication from the Government of British Columbia indicated it had no objections to the proposed divestiture of the DCB. Wildsight was supportive as well, subject to assurances that species at risk and water quality in the area would be protected, particularly along a wildlife corridor that extends between the national parks in the Rocky Mountains to Waterton-Glacier International Peace Park, and that full public consultations should occur with the people in the region who would be most affected, particularly the Ktunaxa First Nation.

Part 3 Division 14: The *Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act*

This division of the bill repeals the *Mackenzie Gas Project Impacts Act* and replaces it with the *Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act*. The new legislation preserves the structure of the fund, which was designed to offset the socio-economic impacts of the Mackenzie Gas Project should that project proceed. It also preserves the commitment to allocate \$500 million to the fund.

The *Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act* will dissolve the inactive Crown corporation that had been notionally established in 2006 to administer the fund, and it transfers administration responsibilities to a ministerial portfolio that has not yet been designated. The funds will not be active until the Mackenzie Gas Project becomes operational.

The committee heard from officials from the Canadian Northern Economic Development Agency (CanNor) and the Government of the Northwest Territories. The Inuvialuit Regional Corporation provided a written submission concerning the bill.

CanNor, the Government of the Northwest Territories and the Inuvialuit Regional Corporation are supportive of this specific division of the legislation. CanNor officials told the committee that they have experience in administering similar funding frameworks. Accordingly, these officials told the committee that they are well-positioned to manage the fund should the Governor in Council choose CanNor as the fund's administrator.

The Government of the Northwest Territories welcomed these measures, stating that it is encouraged to see that important steps are being put in place to support the potential development of the Mackenzie Gas Project. Further, it stated its belief that having the fund administered by a minister rather than a Crown corporation would simplify the process.

Des représentants des ministères des Finances et des Ressources naturelles ont témoigné devant le comité pour exprimer leur opinion sur le projet de loi, tout comme l'organisation de conservation de la nature Wildsight. De plus, le comité a reçu par écrit l'avis du gouvernement de la Colombie-Britannique sur la question.

Les représentants des deux ministères et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont indiqué ne pas avoir reçu d'objection à la cession proposée. L'organisation Wildsight s'est montrée favorable à condition que les espèces en péril et la qualité de l'eau de la région soient protégées, en particulier le long d'un corridor faunique entre les parcs nationaux des Rocheuses et le parc international de la paix Waterton-Glacier, et que des consultations publiques complètes aient lieu avec les personnes de la région qui seraient les plus touchées, notamment les membres de la Première Nation Ktunaxa.

Section 14 de la partie 3 : *Loi sur le Fonds relatif aux répercussions du projet gazier Mackenzie*

Cette division du projet de loi vise à abroger la *Loi relative aux répercussions du projet gazier Mackenzie* et à la remplacer par la mesure législative intitulée *Loi sur le Fonds relatif aux répercussions du projet gazier Mackenzie*. La nouvelle mesure maintiendrait la structure du Fonds, qui a notamment pour mandat d'atténuer les répercussions socioéconomiques du projet gazier Mackenzie si ce dernier se réalisait, ainsi que la contribution de 500 millions de dollars du gouvernement.

Aux termes de cette nouvelle mesure, la société d'État, qui avait été fondée, en théorie, en 2006 pour administrer le Fonds et à vrai dire inactive, serait dissoute, et ses responsabilités administratives seraient transférées à un portefeuille ministériel qui n'a pas encore été confié. Par ailleurs, les ressources financières ne seraient pas actives avant la mise en exploitation du projet gazier Mackenzie.

Le comité a entendu les représentants de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et a reçu de la Société régionale inuvialuite un mémoire à ce sujet.

L'Agence, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Société régionale inuvialuite appuient cette division bien précise de la mesure législative. D'ailleurs, les représentants de l'Agence ont affirmé avoir déjà administré des modèles de financement analogues et être en mesure de gérer les ressources financières si le gouverneur en conseil décidait de lui en confier la responsabilité.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest accueille favorablement ces mesures et se dit encouragé de voir que le gouvernement adopte des mesures importantes pour soutenir la réalisation éventuelle du projet gazier Mackenzie. Selon lui, le processus se trouverait simplifié si le Fonds était administré par un ministre au lieu d'une société d'État.

The Inuvialuit Regional Corporation informed the committee that it strongly supports the continuation of the fund to assist the Inuvialuit to effectively participate and benefit from resource development within the Inuvialuit Settlement Region.

The committee is not aware of any objections to the *Mackenzie Gas Project Impacts Fund Act*.

Respectfully submitted,

La Société régionale inuvialuite a informé le comité qu'elle appuie fortement la poursuite du Fonds pour que celui-ci continue à aider les Inuvialuits à participer activement à l'exploitation des ressources dans la région désignée des Inuvialuits et à leur faire bénéficier des retombées.

Le comité n'est au courant d'aucune objection à la mesure intitulée *Loi sur le Fonds relatif aux répercussions du projet gazier Mackenzie*.

Respectueusement soumis,

Le président,
RICHARD NEUFELD
Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 26, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:06 p.m. for the consideration of a draft report on the subject matter of Divisions 7 and 14 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I'm chair of this committee. I would like to welcome all honourable senators and any members of the public with us in the room and listening through the webcast.

I would like to introduce the senators. I'll start with my deputy chair, Senator Grant Mitchell from Alberta, and carry on.

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Montreal.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette, New Brunswick.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston, Northwest Territories.

The Chair: Thank you. We have with us Marc LeBlanc and Sam Banks from the Library of Parliament, and our clerk, Lynn Gordon.

On November 5, our committee was one of six that were separately authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-4 and report back to the Senate no later than November 29, 2013. For our committee, these particular elements were Part 3, Division 7, having to do with the Dominion Coal Blocks; and Part 3, Division 14, having to do with Mackenzie Valley Gas Impacts Fund Act.

Honourable senators, we have discussed our draft report regarding our pre-study, and I am seeking a senator to move the following motion:

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 6, pour examiner un rapport préliminaire sur la teneur des éléments des sections 7 et 14 de la partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° deux portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Mon nom est Richard Neufeld. Je suis le président du comité et je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs et aux membres du public présents dans la salle et à ceux qui nous écoutent par l'entremise de la web émission.

Nous allons maintenant faire la présentation des sénateurs. Je vais commencer par le vice-président, le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta. Je demanderais aux autres sénateurs de se présenter.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, de Montréal.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le président : Merci. Nous sommes accompagnés aujourd'hui de Marc LeBlanc et de Sam Banks, de la Bibliothèque du Parlement, et de Lynn Gordon, notre greffière.

Le 5 novembre, notre comité fut un des six comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-4 et de faire rapport au Sénat au plus tard le 29 novembre 2013. Pour notre comité, ces éléments sont la partie 3, section 7, qui porte sur la Réserve fédérale de charbon; et la partie 3, section 14, qui porte sur la Loi sur le Fonds relatif aux répercussions du projet gazier Mackenzie.

Honorables sénateurs, nous avons discuté du rapport préliminaire sur notre étude préliminaire, et j'aimerais qu'un sénateur propose la motion suivante :

That the report as amended be adopted and that the chair be authorized to table the report in the Senate at the earliest opportunity.

Senator Massicotte: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Adopted.

(The committee adjourned.)

Que le rapport, tel que modifié, soit adopté et que la présidence soit autorisée à présenter le rapport au Sénat le plus tôt possible.

Le sénateur Massicotte : Je propose la motion.

Le président : Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

(La séance est levée.)
